

# TGIRT-EIBJ Waskaganish

UA 85-62

Procès-verbal de la

## **DIXIÈME RENCONTRE**

Tenue le 20 février 2018 à 10 h par conférence téléphonique



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

**APPROUVÉ LE : 9 AOUT 2018**

# Table de GIRT de Waskaganish

Présences aux rencontres du 20 février 2018






Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Darlene Cheechoo			
Guy Lamoureux		Patrick Paiement	X
Gilbert Diamond		Karilynn Blackned	
Elvis Moar			
Thomas Stevens			
Barbara Hester			
Wayne Cheezo	X		
Hugo Hester			
Darin Wagner			
Charles J. Hester			
Ryan Erless		Bert Moar (jusqu'à 11h00)	X
Conrad Blueboy		Mélissa Whiskeychan	
Jamie Jacob			
William T Hester			

Observateur, invité	Présence
Martin Fillion (animateur)	X
Johanne Morasse	X
Isabelle Fortin	X
Julien Second	
Stéphane Ouellet	

## Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

## TGIRT-EIBJ WASKAGANISH DIXIÈME RENCONTRE

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre par conférence téléphonique uniquement débute à 10 h. L'animateur se présente et demande à chaque participant de se présenter également. Un délégué demande pour quelle raison la rencontre n'a pu être tenue à Waskaganish. L'animateur répond qu'aucun des membres de la table de GIRT n'était disponible pour y participer sur place et qu'en raison des fêtes du 350 <sup>e</sup> , aucune chambre n'était disponible.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert.	Sur proposition de M. Wayne Cheezo, dûment appuyé par M. Patrick Paiement, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2017	Le procès-verbal de la dernière rencontre ne peut être adopté puisqu'il n'y a pas au moins deux délégués présents qui ont également participé à la dernière rencontre.	L'adoption du procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2017 est reportée à la prochaine rencontre.
4. Correspondance	Un tableau des VOIC pour les terres de catégorie II a été transmis à la table de GIRT à titre d'information. La présentation du tableau est reportée à une prochaine rencontre où l'observateur du GNC pourra en expliquer le contexte et les implications pour la table de GIRT.	
5. Enjeu du bois mort : cible de rétention de legs biologiques 2018-2023 (MFFP)	L'observatrice du MFFP précise le contexte de cette présentation. Ce VOIC provient du MFFP et sera intégré dans le PAFIT. Cette dernière a pour but d'amorcer une réflexion chez les délégués, en préparation des prochains PAFI-T. L'observatrice explique ce qu'est un leg biologique relativement à cet enjeu et mentionne quelques-unes des espèces fauniques et végétales qui en profitent. Elle introduit la CRV comme une approche permettant de répondre à cet enjeu. Elle décrit les différents types de CRV et indique l'intensité avec laquelle le MFFP compte appliquer cette approche. Pour plus d'information sur l'enjeu du bois mort, les participants peuvent consulter les références indiquées à la fin de la présentation. Un membre	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	demande s'il est possible d'obtenir les résultats des études scientifiques de référence qui permettent au MFFP de statuer sur ce point, afin de mieux comprendre les bénéfices des coupes partielles.	La représentante du MFFP s'informerait auprès de ses collègues et fournirait des documents, si possible.
6. Présentation des infrastructures (cartes chemin à maintenir et à développer) (MFFP)	L'observatrice du MFFP indique que ce point est en lien avec le PAFI-T. Elle précise que les chemins à développer soumis aux tables de GIRT concernent les travaux des cinq prochaines années. L'UA 85-62 ne comporte aucun chemin permanent. On y utilise néanmoins des chemins d'hiver pour réaliser les travaux de récolte.	
7. Suivi des enjeux	<p>L'animateur introduit le nouveau tableau des enjeux et explique les modifications apportées par rapport à l'ancien tableau dit des VOIC. L'animateur explique la raison d'être du nouveau tableau. En premier lieu, il a pour objectif de simplifier la compréhension pour l'ensemble des délégués. Le nouveau tableau ne regroupe que des enjeux qui ont été développés directement à la table de GIRT. On y retrouve des cases en blanc, lesquelles reprennent fidèlement et intégralement des éléments du tableau des VOIC. Pour leur part, les cases en jaune sont des suggestions d'éléments reformulés ou changés de niveau (enjeu, objectif...). L'animateur suggère aux délégués de passer les enjeux en revue et de l'adopter dans sa forme initiale à la prochaine rencontre. Par la suite, le tableau demeurera dynamique et évolutif. Il fera l'objet d'un point statutaire à chacune des rencontres.</p> <p>Les participants reprennent les enjeux un à un. Ils valident tous les éléments de contenu des deux premiers enjeux. Un seul élément restera à valider, soit le responsable pour la mise en œuvre du moyen « Répertorier les frayères ». Relativement à l'enjeu « Conservation des habitats fauniques », un délégué demande d'ajouter un besoin « ne pas déranger les tanières des ours ». Selon ses explications, il arrive parfois lors des opérations de récolte en hiver, que les ours soient dérangés durant qu'ils hibernent et que leurs tanières soient détruites. L'interruption de l'hibernation et pire encore, la nécessité de trouver un autre endroit pour hiberner après que la tanière a été détruite, viennent compromettre les chances de survie des ours ainsi</p>	Les membres de la TGIRT devront revalider le nouveau tableau (cases jaunes) et vérifier que tous les enjeux s'y retrouvent.

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>dérangés. Un autre délégué est d'avis qu'il faut éviter de perturber les ours durant qu'ils hibernent, encore faut-il savoir où se trouvent les tanières. L'animateur propose donc deux moyens relativement à ce besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Localiser les tanières d'ours;</li> <li>• Définir des modalités de protection pour les tanières d'ours, les mettre en application.</li> </ul> <p>Les délégués valident le contenu de l'enjeu « Qualité de l'eau et intégrité des habitats aquatiques » à savoir l'enjeu, le besoin, les deux moyens et l'indicateur. Le responsable relatif à cet enjeu reste à confirmer.</p> <p>L'enjeu de l'accès au territoire est validé intégralement.</p> <p>L'animateur transmettra le tableau mis à jour à l'ensemble des membres pour validation.</p> <p>Les membres demandent un suivi sur les enjeux fauniques de la table de catégorie II. Ils demandent qui les représente et aimeraient faire partie des discussions. L'observatrice du MFFP leur mentionne qu'ils sont représentés par le GNC et les invite à communiquer avec M. Stephan Ouellet, qui pourra leur donner plus d'explications sur le comité et les travaux en cours.</p> <p>M. Bert Moar quitte la rencontre à 11 h.</p>	
8. Règles de fonctionnement		
a. Heure et déroulement des rencontres	L'animateur aborde l'heure des rencontres et valide l'heure initialement prévue, soit 10 h. Il propose aux délégués de tenir les rencontres à une autre heure s'ils le souhaitent. L'heure actuellement prévue semble convenir aux délégués présents.	
b. Inscription de points à l'ordre du jour et dépôt des documents	L'animateur rappelle l'exigence d'obtenir les points à inscrire à l'ordre du jour et les documents dans les dix jours ouvrables à l'avance. Il rappelle également que les documents doivent être traduits. Dans le cas des documents du MFFP, ce dernier s'occupe de traduire ses documents. Pour tous les autres participants, le GREIBJ pourra s'occuper de la traduction.	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
9. Composition de la table	L'animateur introduit la composition mise à jour. Il explique brièvement comment il a procédé à la mise à jour et demande si des modifications devraient y être apportées. Les membres suggèrent quelques modifications et vérifications qui sont prises en note par l'animateur.	
10. Points d'information et demandes des délégués		
11. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 11 h 20.	Sur proposition de M. Patrick Paiement, dûment appuyé par M. Wayne Cheezo, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

## ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
COMEV :	Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle)
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
SÉPAQ :	Société des établissements de plein-air du Québec
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible